

REGLEMENT :

ARTICLE 1 – PARKING

Le comité des fêtes LA NEUVILLOISE ne saurait être responsable en cas de détérioration, d'accident, d'incendie ou de vol dans l'enceinte du parking ou sur les trottoirs.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION – RESERVATION

Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à remplir et à signer.

Reçu

Le paiement de la sortie fait l'objet d'un reçu comptable.

ARTICLE 3 - PUBLIC MINEUR

Les mineurs (- de 18 ans) non accompagnés de leurs parents doivent l'être par une personne majeure munie d'une autorisation signée des parents. Aucun mineur non accompagné ne sera accepté.

ARTICLE 4 - TRANSPORT

Les mineurs ne peuvent pas occuper les places à l'avant de l'autocar.

Pour les enfants de - 10ans, il est conseillé de prendre leur siège auto ou rehausseur.

Les places ne sont pas nominatives ni à l'aller ni au retour.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

ARTICLE 5 – DESISTEMENT - ANNULATION

Désistement

Vous ne pouvez participer à la sortie. Vous souhaitez en faire bénéficier un(e) ami(e). Cela est possible en informant impérativement le comité des fêtes (**Mme Mathé au 03.44.42.63.71 ou M F. Demont au 06.42.57.12.27**) dans les meilleurs délais.

Votre remplaçant(e) devra toutefois remplir un bulletin d'inscription au plus tard 15 jours avant la sortie.

Annulation de votre part

En aucun cas vous ne pourrez prétendre à un remboursement.

Annulation de notre part

Si le Comité des fêtes LA NEUVILLOISE se trouve dans l'obligation d'annuler une sortie parce que le nombre de participants minimum n'est pas atteint ou autres motifs, le montant vous sera remboursé. En aucun cas le participant ne pourra prétendre à des dommages et intérêts.

ARTICLE 6 – Règlement intérieur du Stade de France

Le public est tenu de se soumettre aux opérations de contrôle effectuées dans l'enceinte du Stade.

Le public est tenu de se soumettre aux éventuels fouilles individuelles et contrôles de sacs imposés par la préfecture de Seine-Saint-Denis et effectués par des agents agréés ou par les forces de l'ordre

ARTICLE 7- DROIT VISUEL pour les participants mineurs

Je soussigné(e) (.....)
autorise expressément la captation et la diffusion des photos de l'enfant :

.....réalisées dans le cadre de la manifestation, « Match de Rugby France/Pays de Galles au Stade de France le 18 Mars 2017 »

Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : exposition, illustration d'articles de presses, blog « **laneuvilloise.over-blog.com** ».Facebook

Durée : La durée de l'exposition sera illimitée.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de participation aux sorties

Date

Signature :